

D'élaboration de parcours

DP Projets 2018-2019

Date limite: 10 décembre 2018, 23 h 59

Aperçu

À propos de nous

Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a été créé pour améliorer la mobilité par la réduction des obstacles des étudiants qui cherchent à bénéficier des parcours de transfert dans les établissements postsecondaires de l'Ontario. Le CATON collabore avec tous les collèges et universités publics pour permettre au système de transfert de crédits de se développer le plus rapidement possible, tout en respectant l'autonomie des établissements. Avec l'appui du gouvernement de l'Ontario, le CATON s'engage à créer un système complet et transparent de parcours et de transfert de crédits dans la province. Le CATON s'emploie à améliorer les canaux d'information offerts aux étudiants, à faciliter la collaboration entre les établissements postsecondaires en vue de renforcer les options de parcours offertes et à appuyer la recherche sur le transfert de crédits et la mobilité étudiante. Nos efforts collectifs visent à aider l'Ontario à poursuivre le développement d'un système postsecondaire intégré qui maximise les possibilités offertes aux étudiants mobiles qui souhaitent obtenir les titres d'études postsecondaires qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts, et qui débouchent sur des possibilités de carrière/d'emploi intéressantes.

Dans le cadre d'un processus annuel de demande de propositions (DP), nous finançons nos collèges et universités subventionnés par l'État et d'autres partenaires de l'enseignement postsecondaire (y compris les établissements autochtones reconnus par le MFCU) afin de concevoir et de créer des parcours et des ententes, d'étudier les expériences vécues par les étudiants et les établissements dans le cadre du transfert et d'accroître les transferts réussis d'étudiants.

Volet

Le CATON sollicite des propositions de projets **d'élaboration de parcours** de transfert postsecondaires visant à fournir aux étudiants des possibilités de transfert pertinentes et significatives au moyen d'une collaboration accrue entre les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Les objectifs du volet de financement sont de créer des parcours de transfert officiels – dans les cas où de tels parcours n'existent pas, mais où des étudiants ont démontré un besoin et un intérêt manifestes – et d'accroître le nombre de parcours de transfert offerts aux étudiants sous-représentés. Ce volet appuie les projets permettant d'atteindre un ou plusieurs des résultats suivants :

- *Création d'ententes de transfert officielles dans les secteurs où la demande et les intérêts sont élevés et peu comblés par les parcours actuels.*
Il peut s'agir de projets visant à élaborer de nouveaux parcours dans des domaines liés aux STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques); ou de nouveaux parcours ou des parcours à l'échelle du système pour favoriser la mobilité entre universités, entre collèges, entre universités et collèges, etc.
- *Élaboration de nouveaux parcours de transfert pour les apprenants sous-représentés comme les étudiants adultes, les étudiants du Nord, les étudiants autochtones, les étudiants handicapés et les étudiants francophones.*
Il peut s'agir de projets visant à améliorer l'accès postsecondaire aux programmes et aux parcours éducatifs par les étudiants sous-représentés, par exemple en proposant des reconnaissances de crédits

ou en acceptant la candidature d'étudiants sous-représentés en vue de l'obtention de titres de compétences postsecondaires.

- *Création de parcours menant à des titres de compétences accrédités (p. ex. programmes professionnels) qui tiennent compte efficacement des contraintes des organismes de réglementation et/ou des associations professionnelles.*

Il peut s'agir de projets visant à collaborer avec des organismes de réglementation et des associations de professions réglementées en vue d'élaborer des parcours pour les étudiants. Les principaux domaines d'intérêt comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'ingénierie, les soins infirmiers, l'enseignement et la technologie.

Admissibilité

Qui est admissible

- Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, y compris les établissements autochtones reconnus par le MFCU (<https://www.ontario.ca/fr/page/etudiantes-et-etudiants-autochtones>), peuvent présenter une demande.
- Les propositions doivent être axées sur la collaboration et comprendre un demandeur principal et un ou des partenaire(s) ayant déjà confirmé sa (leur) participation.

Financement disponible

- Afin de recueillir le plus grand nombre de propositions possible, aucune limite de financement n'a été fixée. Les projets durent habituellement 12 mois et se chiffrent entre 10 000 et 100 000 \$.
- REMARQUE : Les activités et/ou le personnel qui sont financés par la subvention aux établissements pour les transferts de crédits (SETC) ne sont pas admissibles à un financement du CATON.

Financement non admissibles

- Les projets/activités et/ou le personnel qui sont financés par la subvention aux établissements pour les transferts de crédits (SETC) ne sont pas admissibles à un financement du CATON. Le demandeur doit s'assurer que son établissement n'a pas reçu de financement pour les mêmes parcours ou d'autres parcours semblables.
- Les parcours destinés uniquement à une utilisation interne par l'établissement demandeur.
- Les parcours élaborés de concert avec des établissements situés à l'extérieur de l'Ontario.
- Les propositions de parcours menées par des consultants externes.
- Les projets qui portent sur des initiatives en ligne seulement. Remarque : dans le cas des demandes qui comprennent une composante en ligne, cette composante ne sera pas admissible à un financement du CATON et les dépenses qui y sont associées devront être assumées par l'établissement ou les établissements concerné(s).

Demande

Comment présenter une demande

Pour soumettre une proposition, veuillez accéder au portail en ligne à l'adresse suivante : <https://oncatapplication.smapply.io/>. La date limite pour présenter une demande est le **10 décembre 2018 à 23 h 59**. Accordez-vous suffisamment de temps pour transférer vos réponses dans le portail en ligne et assurez-vous de téléverser tous les documents requis.

Aperçu des questions et exigences de la demande de propositions

Travailler ensemble : reddition de comptes et vérifications

Le CATON s'engage à apprendre de concert avec ses partenaires et reconnaît la valeur d'une communication ouverte et permanente. Si vous réussissez à obtenir une subvention, les vérifications suivantes seront effectuées et vous devrez présenter les rapports suivants :

- rapport intérimaire et un rapport financier;
- vérification du projet, au besoin (par courriel et/ou en personne);
- rapport final et états financiers détaillés.